



Conseil régional

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LE PRESIDENT

PROCES VERBAL
de la réunion du Jeudi 16 juin 2011
sous la présidence de M. LABROILLE et Mme FREY

Etaient présents :

MM. BOURNAZEL, COQUEREL, GABRIEL, GAUDUCHEAU, GUILLEMET, LABROILLE

Mmes DESCAMPS-CROSNIER, EUDE, FREY, MOLLET-LIDY MONOD, REVAULT D'ALLONNES,
SENEE, SHAN

Participaient également à la réunion : Mme Aurélie THIBAULT, M. Manuel PLUVINAGE, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-François RIMBERT, M. Patrick LE GALL, Mme Virginie HADRIC-BELORRE, Mme Brigitte BERTHOMINEN, M. David MORGANT, M. Jean-François RAYNAL, M. Jean-Luc SANTINI, Francis TOQUE.

M. LABROILLE propose de commencer par les deux présentations de projets de territoire prévues de longue date. M. AMEDRO va exposer une présentation globale des deux auditions et leurs finalités. Ensuite, ces questions seront analysées par les élus des territoires concernés.

M. AMEDRO remercie pour leur présence les différents élus des deux communautés de communes présents ce matin. Il explique le cadre du Grand Projet 3, à savoir la partie du contrat de plan de la Région, qui concerne cette dernière et les communautés de communes.

Un projet de territoire a été travaillé avec les collectivités. Ensuite, le procédé consiste en l'analyse du nombre de logements créés sur la période 2007/2011 et les logements qui devraient être créés en 2007/2013 – échelon qui correspond au temps du contrat de projet entre l'Etat et la Région.

A partir du nombre de logement, est retiré le point mort, à savoir le point d'équilibre. Par la suite, ce nombre de logement est multiplié par 5 000 euros. Cette somme obtenue permet aux communes et aux communautés d'agglomération de compléter les logements par de l'équipement, et donc d'avoir une ville « complète » qui promeut les initiatives suivantes : le logement, les équipements, le développement économique, les transports, pour des sommes considérables. Pour l'EPA Plaine de France, les sommes s'échelonnaient autour de 90 millions d'euros. Aujourd'hui, que ce soit sur Seine-Aval ou Massy-Palaiseau, Versailles ou Saint-Quentin en Yvelines, le montant s'élève à 52 millions d'euros. Ces sommes vont aider les collectivités grâce à des équipements qui structurent non seulement le lieu, mais aussi l'ensemble du territoire. Ce dispositif allie les préoccupations sociales autour de la crise du logement – une analyse sera réalisée autour de la production de logements –, et la volonté de créer une ville de qualité avec des outils structurants sur ces territoires.

M. AMEDRO remercie la présence des élus du territoire tels que Françoise DESCAMPS-CROSNIER, présente à cette commission en tant que conseillère régionale et membre de la Commission de l'aménagement du territoire, Jean-Luc SANTINI ou Jean-François RAYNAL, Vice-président du département des Yvelines et Francis TOQUE, Maire-adjoint de Conflans Saint-Honorine. Jean Mallet, le Maire de Mézy-sur-Seine doit également participer à la Commission de ce jour.

M. AMEDRO explique qu'un travail important a été réalisé avec les services de l'EPAMSA notamment. Il tient à les remercier. Au fur et à mesure, les sujets seront complétés et améliorés. Le projet proposé par la commission a fait l'objet d'un travail intéressant et constructif.

M. MORGANT remercie le président. Le projet présenté est l'aboutissement d'un processus d'élaboration et d'association initié par une lettre de saisine du territoire en date du 15 juillet 2009. Les élus participants sont présents en tant que membre de l'EPAMSA – Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval, en charge du pilotage de cette opération. Ces élus peuvent également être membres du comité de pilotage de l'opération réunissant les 51 maires et les 5 intercommunalités – sous la présidence de l'Etat, de la Région et du Département. Enfin, les élus sont également présents en tant que maîtres d'ouvrage puisqu'il existe un centre d'opération.

Le territoire de Seine-Aval s'étend le long de la Seine dans l'Ouest Parisien – dans la partie Nord des Yvelines. La superficie du territoire est de 398 km² et il se compose de 370 000 habitants et 121 000 emplois. Ce territoire a été très dynamique pendant les Trente-Glorieuses notamment avec le développement industriel – dont la construction du logement – mais très meurtri dès la crise des années 1970 et 1990. Cette zone souffre de ces espaces urbains très sensibles et hérités de la période des Trente-Glorieuses. Seine-Aval possède des caractéristiques industrielles très importantes. Ce territoire est le plus industrialisé d'Ile-de-France.

Avec 121 000 emplois et 370 000 habitants, le taux d'emploi est le plus faible des territoires d'intérêt régional et national, tels qu'ils ont été définis par la géographie régionale prioritaire.

Ce territoire comporte un certain nombre de pôles et de centralités tels que le Mantois, avec la communauté d'agglomération de Mantois en Yvelines. Le secteur localisé autour de la boucle de Chanteloup, la communauté d'agglomération des deux rives de Seine – Poissy, Achères et Conflans s'intègrent notamment dans le territoire de la Confluence Seine-Oise. Dans la partie centrale, se localise la grande ville des Mureaux, composée de 35 000 habitants. La dernière zone qui structure ce schéma est le territoire de Bonnières et de la boucle de Moisson, localisé à l'Ouest.

Compte tenu de ce territoire, cette zone a une forte volonté de redéveloppement. Cette volonté d'innovation a été précédée par des opérations de restructurations importantes, notamment dans le Mantois autour du Val-Fourré, mais aussi aux Mureaux et à Poissy. Sur la base des premiers succès de ces opérations de restructurations urbaines, le territoire souhaite redévelopper, mettre en avant un nouvel avenir au sein de la région d'Ile-de-France. Ces innovations ont donné naissance à l'opération d'intérêt national de Seine-Aval en 2006/2007. Il s'agit d'une opération à laquelle l'ensemble des communes, des communautés d'agglomération ont adhéré volontairement. Cette opération est une ambition partagée formalisée dans un protocole entre l'Etat, la Région et le Département, cinq intercommunalités et 51 communes, qui a été approuvé par le Conseil régional dans sa séance du 27 septembre 2007 et signé solennellement le 31 janvier 2008. Dans ce protocole, sont fixés :

- les objectifs de 2 700 logements neufs par an. En 2004/2005, le territoire produisait entre 1 200 et 1 300 logements ;
- le taux d'emploi tendant vers la moyenne départementale. Cet objectif est très important car le taux s'échelonnerait de 0,68 à 0,77 % ;
- une amélioration de l'offre de transport, de pair avec les exigences environnementales.

Dans les compétences « transport », le territoire est très directement concerné par le prolongement du RER E Eole à l'Ouest – il s'agit d'un élément très important de l'amélioration de sa desserte. Il est aussi concerné par la tangentielle Ouest de Saint-Cyr, qui desservira Poissy, Achères et Conflans – à terme, Cergy-Pontoise au Nord et Versailles au Sud. Ce projet a fait l'objet d'un contrat particulier entre la Région et le Département pour son financement. A travers la desserte Seine-Aval, le STIF a mené une étude de desserte fine, notamment en mettant en valeur six grandes lignes structurantes pour ce territoire, en rabattant vers des gares qui seront des zones Eole. Les circulations douces sont également très importantes dans ce type de territoire.

La deuxième compétence de la région est le « développement économique et la formation ». M. MORGANT cite le Pacte régional pour l'emploi et la formation économique, élaboré avec l'ensemble des élus et parties prenantes, et approuvé par la Commission permanente du 8 juillet 2010.

La Région est aussi le maître d'ouvrage de la première tranche du pôle technologique et universitaire de la région du Mantois – dont la première pierre devrait être posée juste après l'été et la livraison réalisée fin 2013.

Le territoire est aussi très actif en matière de logement et sur les projets de renouvellement urbain – notamment le financement de logements sociaux.

Dans le domaine de l'environnement, la Région est très active à travers l'Agence Régionale des Espaces verts. Les exemples des forêts de Rosny-sur-Seine et celle de Verneuil sont probants. Le territoire emploie de grands moyens sur les secteurs de l'agriculture « raisonnée », notamment à travers les systèmes de protection des nappes souterraines d'eau potable. Un certain nombre de périmètres régionaux et d'interventions foncières sont importantes à Seine-Aval.

Deux bases de loisirs sont présentes sur le territoire : celle de Val-de-Seine et celle de Moisson. La Seine est évidemment un élément très structurant du territoire et mis en valeur par le SDRIF.

En analysant plus en détail la partie « aménagement » et la mise en œuvre du Grand Projet 3 – du contrat de projet entrepris par l'Etat et la Région –, M. MORGANT souligne les fondements des principes d'intervention des délibérations de septembre 2007 et de mai 2008, les instances locales qui ont élaboré le projet, le conseil d'administration de l'EPAMSA qui a examiné le projet dans sa séance du 10 juillet 2010, le comité de pilotage Seine-Aval réunissant l'ensemble des élus le 29 novembre 2010 et le comité de concertation avec les maîtres d'ouvrage – et la saisine le 15 juillet 2009 –, à partir desquels les études se sont fondées. M. MORGANT insiste sur le fait que ce travail a pu être réalisé grâce aux financements que la Région apporte à l'ingénierie de ce projet – examiné en commission permanente du mois de février.

Les objectifs du projet de territoire ont été fixés par le protocole. Un document de mise en œuvre opérationnelle a été élaboré par l'EPAMSA et les services de la Région, qui depuis 2007, faisaient le point des réflexions apportées dans l'élaboration de l'opération.

Dans le cadre de cette convention, 27 fiches-projets sont proposées aux financements de la Région. D'une part, l'EPAMSA a cherché à privilégier les crédits de droit commun – certaines opérations sont financées par la Région, par le droit commun et non par le Grand Projet 3 –, et à éviter la multiplication des financements croisés pour alléger les charges administratives. 27 fiches-projet sont menées par rapport à 43 projets menés au titre de cette opération. En particulier, la différence provient des projets de transport, où il existe des initiatives spécifiques sur ces sujets. Ce programme s'insère dans une maquette financière.

Les objectifs du territoire sont les suivants :

- devenir une zone plus solidaire et équilibrée en particulier sur la répartition des logements sociaux, fortement concentrés dans les zones urbaines sensibles ;
- développer le dynamisme économique, en lien avec les pôles-environnement tels que Cergy-Pontoise, la Défense ou Saint-Quentin en Yvelines, et les filières technologiques ;
- développer le principe de l' « éco-région » : le retour et l'appropriation de la Seine, l'attention concernant l'insertion paysagère, les questions de recyclage foncier des sols pollués – importantes dans une région industrielle comme Seine-Aval –, le traitement environnemental de nos opérations et la priorité des transports en commun ;
- en matière de logement, l'objectif est de développer 16 353 habitations sur la période 2007/2013. Au vu des permis de construire, 8 710 logements ont été construits entre 2007 et 2010. Pour les dernières années, l'objectif s'élève à 2 700 logements par an.

En enlevant la partie « point-mort » et en multipliant par 5 000 euros, la possibilité de subvention est estimée à 43 millions d'euros, à parité avec l'Etat et le Département.

Le projet de territoire est fondé sur les orientations du SDRIF – concernant la Seine, les questions d'urbanisation et de conditionnement par rapport à la desserte en transport en commun etc. M. MORGANT illustre quelques chapitres sur ce projet de territoire sur la question du logement, des permis de construire, et des actions menées avec l'Agence d'Urbanisme Seine-Aval. Les objectifs sont de limiter l'urbanisation en extension urbaine, et la prioriser en renouvellement urbain. Sur la période 2007/2008/2009, la zone est augmentée le plus possible et est maintenue par les objectifs de 2010/2011. De même, en termes de typologie, l'intensité urbaine est privilégiée à travers les appartements plutôt que l'extension urbaine à travers les zones pavillonnaires. La diversité des logements locatifs sociaux – accessions aidées et libres – est un thème à développer afin de répondre aux différents besoins du territoire. Le territoire dispose de 31,6 % de logements sociaux locatifs. Le but n'est pas d'augmenter cette part mais de mieux la répartir sachant que la moyenne régionale s'échelonne à 23,6 %.

Pour illustrer les filières mécatroniques, automobiles et aéronautiques, les sociétés importantes se situant sur le territoire sont : la société EADS se trouvant aux Mureaux, PSA à Poissy et les implantations de Renault à Flins. Les éco-industries se développent également sur le territoire autour du Port de Limay, telle que l'industrie du recyclage. Le transport fluvial est non-négligeable avec l'axe Seine, les ports Paris-Rouen-Le Havre, la mise en service du canal Seine-Nord Europe. En matière d'éco-construction, la Région a entamé une politique volontaire, que ce soit sur le territoire de l'Est sur les rives de Seine – où une agence d'éco-construction se développe –, qu'en partie centrale avec une efficacité énergétique ou sur le Mantois en matière de formation – à Aubergenville et Mantes.

Concernant les grands projets de transport, les principaux axes sont le développement d'Eole et tous les transports en commun en sites propres et identifiés grâce au STIF. Un certain nombre d'entre eux se réaliseront par rapport aux opérations en cours dans le secteur, notamment à Mantes-Université, Carrières-sous-Poissy. En matière d'environnement, le programme Seine-Park est assez intéressant en comparaison des études du SDRIF rappelant que les projets ne faisaient pas suffisamment face à la Seine. L'ensemble des parties-prenantes ont été conviées à s'approprier la Seine en développant un certain nombre de projets à travers de nouveaux franchissements en circulation douce, les aménagements de bords de Seine, etc.

Un état des lieux complet a été réalisé sur le thème de la biodiversité de telle manière à avoir des repères et des critères pour chacune des opérations.

En termes d'aménagement durable, l'EPAMSA a pris des engagements précis, approuvés par son conseil d'administration, sur l'ensemble de ces opérations.

M. MORGANT relate le plan d'ensemble des projets et illustre quelques aménagements répartis entre la « Formation », l'« Emploi », le « Développement économique ». Par exemple, le développement de la formation, des services à la personne et de la santé, ainsi que le développement d'un pôle économique dans les Mureaux, le développement économique des Gravières dans l'Est du Mantois, l'éco-pôle de Carrières-sous-Poissy, le parc de Flins, et la mise en place des opérations de production de logements à Carrières-sous-Poissy – avec 2 800 logements –, Bonnières, Verneuil, les Mureaux, Argenville avec un objectif de 3 700 logements et une priorité au centre-ville et le recyclage foncier et industriel, ainsi que la proximité des gares de dessertes ferroviaires. M. MORGANT ajoute l'importance du développement de l'intensité paysagère à travers le parc paysager des bords de Seine à Carrières-sous-Poissy à travers une opération consistant en un aménagement en bord de Seine, les passerelles de circulation douce de Meulan, des Mureaux, de Carrières-sous-Poissy et la mise en place du projet du « cœur-vert » dans le secteur de la boucle de Chanteloup, dont le but est de favoriser la remise en état et l'aménagement paysager et écologique.

Mme DESCAMPS-CROSNIER intervient en tant que conseillère régionale et élue du territoire. Le nombre d'élus présents est très faible et dans un même temps, les réunions sont nombreuses : l'Agence d'Urbanisme du territoire Seine-Aval est en assemblée générale à la même heure. Au vu du schéma départemental de l'intercommunalité, les pôles de Meulan–les Mureaux sont en réunion de préfiguration concernant leur intercommunalité. L'absence de leurs représentants est légitime.

A propos de la démarche du territoire, dans le cadre de l'opération d'intérêt national Seine-Aval, une volonté de bien connaître le territoire et être dans une démarche de diagnostic pour appréhender les orientations de développement du territoire s'est fait ressentir, mais tout en ayant un esprit de conservation et d'innovation en matière de développement. Le territoire est déficitaire en matière d'emploi, et en déséquilibre majeur entre l'habitat et l'emploi des secteurs très défavorisés et sur lesquels il faut travailler avec une grande intensité. Dès le départ, trois équipes d'architectes ont été choisies pour travailler dans le cadre d'ateliers et définir la composition paysagère et urbaine de la Région et lui permettre d'appréhender correctement le territoire. Dans les trois équipes choisies, deux équipes se sont retrouvées dans l'équipe du Grand Paris. Le thème de l'axe-Seine est un sujet important. Les trois équipes sélectionnées ont travaillé en complémentarité avec les élus du territoire dans le cadre de ces ateliers multiples et auxquels Mme DESCAMPS-CROSNIER a participé. Le travail a pu se réaliser très finement. Un atelier a également été effectué sur un bateau afin de bien appréhender à partir de la Seine le territoire, apprécié différemment sur terre et sur le fleuve. L'idée majeure reprise par le SDRIF était de travailler dans le cadre des faisceaux, c'est-à-dire avec une volonté large de dépassement du territoire en allant notamment vers l'Ouest et une ambition d'appréhender la dimension « fleuve » dans le développement du territoire. Une étude de l'IAU parue en septembre 2010, souligne la mise en œuvre de la dimension « Fleuve » du SDRIF en Seine-Laval. Ce point de vue intéressant et inédit, complète d'une façon appropriée les éléments étudiés.

Les élus, ainsi que les directions des communes et des intercommunalités ont agi très activement concernant toutes les démarches de co-construction du territoire et de son développement. Les actions menées au sein du GP3 sont garanties de cette façon. En Seine-Aval Ile-de-France, toutes les équipes sont en phase avec une volonté de développement économique du territoire, en direction du Havre et de Rouen, reprenant l'expression « Paris capitale maritime » sur l'axe Seine. Le projet Seine-Aval se décline en différents pôles complémentaires. Toutes les filières de développement économique sont définies dans le cadre du pacte conclu avec la Région. Ces initiatives permettent de réaliser un travail conséquent et de mettre en place toutes les opportunités pour en faire de la stratégie. La vision du développement économique est très axée sur la Seine et sur la partie Ouest du territoire hors Francilien. Les équipes participent très activement, y compris à partir du travail des agences d'urbanisme des territoires concernés sur le projet de développement de l'axe Seine. En même temps, au sein du territoire, ces actions sont réalisées directement et permettent de progresser dans l'innovation car cette zone a été désindustrialisée. Elle a tenté d'être innovante et de promouvoir le véhicule électrique ainsi que toutes les mobilités en matière de développement économique pour relayer les espaces du territoire et la Vallée de la Seine.

M. RAYNAL ajoute à la démonstration de Mme DESCAMPS-CROSNIER que le développement de cette région est équilibré, tourné vers l'automobile, un peuplement, et vers les infrastructures mais

aussi un équilibre économique autour de nouvelles activités telle que l'éco-construction – les peuples de la Seine sont directement concernés avec la centralité de Carrières-sous-Poissy quant au développement économique du parc aux alentours du pied du Coteau. Le département des Yvelines porte un intérêt concernant l'aménagement de tout son territoire mais aussi dans le cadre de l'OIN dans les actions menées sous l'égide de la Rive-Seine. Pour le Conseil général des Yvelines, cet investissement s'élève à plus de 43 millions d'euros. Ces dépenses ne sont pas obligatoires mais le Conseil général consacre une part importante à cette politique départementale équilibrée de l'aménagement du territoire. M. RAYNEL fait référence au parc départemental sur la boucle de Seine sur le territoire de Carrières-sous-Poissy. Cette initiative est une volonté du département qui a acquis quasiment les trois-quarts d'une propriété qui représentera plus de 115 hectares du fait de la centralité de Carrières et le développement de ces deux boucles, pour apporter une nouvelle dynamique pédagogique et économique et lier les secteurs environnementaux aux zones urbaines.

Mme DESCAMPS-CROSNIER consent aux propos de M. RAYNAL et souligne le déséquilibre entre l'habitat et l'emploi. Seine-Aval possède le maximum de constructions sur son territoire. Le développement économique et les infrastructures sont nécessaires pour bien vivre. Une réunion du CRH doit se tenir, l'Etat propose une territorialisation.

M. LABROILLE explique que la délibération de la commission permanente est à l'ordre du jour du 7 juillet. L'examen du projet de territoire aura lieu durant la prochaine commission.

Mme SENEÉ découvre ce projet dans son ensemble. En effet, la démarche est équilibrée sur le secteur et la connaissance du territoire est adéquate. La recherche de l'équilibre est constante car le territoire possède des logements sociaux. Une des problématiques est de renforcer l'emploi. Une des caractéristiques est l'accès aux transports en commun qui rend difficile le développement de l'urbanisme.

D'une manière globale, Mme SENEÉ est convaincue par ce programme et voudrait souligner la présence dans ce secteur de beaucoup d'espaces naturels. Concernant le franchissement quant au programme de la centralité, il est basé sur un futur pont qui n'est pas acté – l'A104 pose toujours des problèmes. En termes d'infrastructure routière, des projets sont en prévision pour développer de l'urbanisme en étant dans l'expectative de conserver ces infrastructures routières – mais sur lesquelles Mme SENEÉ n'est pas favorable. Ces thèmes entraînent de nouvelles interrogations concernant le rabattement – des discussions ont lieu à propos de la passerelle de Meulan-Les Mureaux. Les objectifs de cette passerelle sont très favorables au secteur. Le thème du franchissement est problématique et les élus de Seine-Aval se posent des questions mais ambitionnent de trouver une solution pour favoriser ce projet. Mme SENEÉ interroge l'audience sur les projets routiers et les solutions alternatives à émettre dans le cas où l'A104 resterait au stade de projet avant des années.

M. LABROILLE énonce une interrogation concernant le développement économique sous l'angle de la crise industrielle, de la désindustrialisation et de toute la mutation automobile. Quelques années auparavant, des polémiques ont eu lieu avec le Conseil général 78 qui avait un « plan automobile » et au même moment, le plan gouvernemental de relance se mettait en place ainsi qu'une réflexion sur la filière automobile au niveau régional – avec des éléments de diagnostic sur la nature de la crise et les types de mutation. La vision défendue par M. LABROILLE était une politique de synergie sur l'ensemble du territoire Francilien. Les localisations étaient beaucoup plus diffuses que celles examinées en première approche. M. LABROILLE voudrait comprendre la dynamique de l'entrée dans le secteur de l'automobile – qui fut un des fleurons de l'économie Francilienne – et l'état des réflexions sur les difficultés examinées en 2008/2009.

M. MORGANT explique que sur la question des franchissements routiers, il est important que ces projets soient menés à bien car le développement nécessite une circulation adéquate. Indépendamment de la question des ponts routiers, le rappel de la priorité garantie aux transports en commun est nécessaire. Les élus ont remarquablement bien soulevé cette garantie en Rive-droite de la desserte – appelée le groupe 6 – qui concerne Paris, Mantes et le Conflans. Le STIF a indiqué qu'il se saisirait de cette question et produirait une réflexion pour améliorer la desserte sous forme de trains semi-directs. Par rapport aux passerelles de circulations douces – qui ont pour objectif de rabattre sur les gares Eole – ce système doit s'intégrer dans un schéma cohérent pour les élus et les habitants.

Concernant la question du développement économique et de l'automobile, M. MORGANT complète ses propos en précisant les aspects conjoncturels. En effet, Seine-Aval a beaucoup souffert car les emplois privés ont beaucoup diminué – même si le chômage a moins augmenté que la moyenne de l'Île-de-France. Aujourd'hui, le taux d'emploi ne tend pas vers la moyenne départementale. L'espoir d'un développement favorable est illustré par les initiatives du territoire concernant les « véhicules du futur ». A Porcheville, se développe une entreprise qui fabrique des véhicules électriques. A Conflans, l'entreprise Muses est également implantée sur le territoire. Du côté des grands industriels tels que Renault ou PSA, ces derniers cherchent à consolider leurs sites en termes de production de voitures électriques, ou d'assemblage de batteries. Ce sujet est soumis à beaucoup de discussions mais en matière de développement économique, ces productions représentent des emplois.

M. MORGANT rappelle qu'il existe des enjeux concernant la diversification des filières éco-construction, logistique, éco-industrie et recyclage.

M. RAYNAL déclare que la politique du Département concernant l'amélioration des réseaux départementaux a été mise en valeur – notamment à propos de l'A104. Ce dossier est lié au devenir du projet du pont à Achères. Les études n'ont pas été interrompues même si le tracé retenu laissait entendre un nombre de franchissements fluviaux ou aériens pouvant contrecarrer la problématique du pont à Achères. L'objectif de l'Assemblée départementale était de rendre ce pont opérationnel. De même concernant le nouveau franchissement de Seine du côté de Gargenville. M. RAYNEL est conscient de la nécessité d'apporter une réalisation supplémentaire. Au niveau de l'A104, des précisions vont émerger au début de l'été. Dans la Région, les berges de Seine vont être réappropriées pour les rendre plus agréables pour la population grâce à la réappropriation du fleuve pour augmenter son trafic fluvial avec les ports de Limay, de Triel et la plateforme multimodale d'Achères. Ces mesures doivent être garanties par des infrastructures nécessaires et ne doivent pas se substituer aux projets de tracés autoroutiers. M. RAYNEL insiste sur le fait de ne pas oublier les circulations douces. Le développement des boucles de la Seine – celle de Chanteloup et Carrières-sous-Poissy –, et la centralité qui va se créer à Carrières-sous-Poissy du fait des 2 800 logements ne peuvent s'imaginer sans une amélioration des déplacements de tous les usagers.

A propos de la filière automobile, M. RAYNEL ajoute qu'il y eut beaucoup de polémiques. Au niveau du département, les initiatives étaient axées sur une politique de relance. Accessoirement, un projet fut développé qui eut le mérite de promouvoir le département et de faire prendre conscience à tous les industriels liés à l'automobile que le département des Yvelines – le Conseil général et l'ensemble des élus et ceux de la Vallée de Seine –, n'était pas prêt à voir cet outil industriel quitter le territoire, que ce soit les constructeurs, les bureaux d'études ou les équipementiers. Par exemple, la décision de Renault de fabriquer des voitures électriques et de les produire à Flin dans la Vallée de Seine ne fut jamais remise en cause. PSA travaille dans les mêmes recherches et reçoit de l'aide du Département puisque lié au plan de relance dans le but de développer le programme « Recherche et développement ». Au sein de l'Assemblée départementale, ces mesures de financement et d'aides qui sont accordées soit aux grands entrepreneurs ou aux petites entreprises pour travailler sur la recherche de demain pour améliorer les modes de déplacement créent des débats. M. RAYNEL rappelle l'allusion apportée par M. MORGANT à propos du projet Muses et d'autres projets de développement de véhicules pour les transports de personnes ou d'objets – notamment les « derniers kilomètres ». Les bureaux d'études travaillent sur ces thèmes puis la phase industrielle est entamée.

Mme DESCAMPS-CROSNIER explique que l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional se retrouvent en matière de formation et développement économique à travers la signature du pacte dans lequel la stratégie régionale est bien intégrée avec une volonté pour l'automobile de continuer à se développer vers une nouvelle forme d'automobile. Mme DESCAMPS-CROSNIER souligne les propos tenus par M. RAYNEL concernant les nouvelles entreprises implantées sur le territoire et un nouveau tissu économique composé majoritairement de petits établissements même si les grandes entreprises telles que PSA Peugeot, Renault et le groupe Safran sont également présentes. Ces établissements doivent être en mesure de participer au développement en matière d'innovation. C'est la raison pour laquelle l'aide accordée par la Région et le Conseil général mentionnée à l'intérieur du pacte va exactement dans la même direction. Sur des filières privilégiées, un positionnement économique est assumé. Dans le domaine de l'automobile, l'aéronautique, l'éco-industrie, l'éco-construction, la santé, les services à la personne, le transport fluvial, des innovations sont possibles.

Le développement économique est nécessaire mais également le développement paysager. Le territoire possède des paysages privilégiés. Il est nécessaire de préserver tout en redéveloppant une autre forme d'agriculture sur notre territoire.

M. AMEDRO remercie les élus présents et le travail réalisé. Un comité de concertation aura lieu la semaine prochaine à partir des remarques apportées pour finaliser le rapport prévu pour le mois de juillet. Au sein d'une CP, des opérations vont être individualisées en octobre. Le principe consiste à soumettre une première tranche ferme autour de 10 456 000 euros, et d'analyser les effets. En termes de logement, les résultats sont en deçà des prévisions. Les subventions régionales sont revues à la baisse et les offres conditionnelles sont actées avec parfois des prévisions dans les projets. Les enjeux de circulation et industriels ont été abordés et dépassent le territoire. PSA se pose des questions de localisation. Ce constat illustre les mesures de reconversion des savoirs-faire des ouvriers de l'automobile pour fabriquer d'autres produits en lien avec le développement durable.

Mme THIBAUT présente succinctement le contenu du projet d'aménagement du territoire de Massy-Palaiseau – Saclay, Versailles et Saint-Quentin en Yvelines. Ce territoire représente 2,3 % de la superficie de la région, c'est-à-dire 280 km². De par sa situation proche de la petite couronne, ce grand territoire accueille 5 % de la population Francilienne, à savoir 545 000 habitants. Il s'articule autour de deux pôles majeurs que sont Versailles, Saint-Quentin en Yvelines, Vélizy au Nord-Ouest et Massy-Palaiseau, Orsay et les Ulis côté Sud-Est.

Ce territoire est composé de quatre agglomérations et a été défini comme « territoire d'intérêt régional et national » dans le projet de SDRIF 2008. Les quatre communautés d'agglomération : Saint-Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc, le plateau de Saclay et d'Europ'Essonne, ce qui représente 38 communes, bien que les périmètres soient en cours d'évolution avec l'achèvement de la carte de l'intercommunalité.

Ce bassin de vie d'un demi-million regroupe 280 000 emplois – soit 5 % des emplois d'Ile-de-France –, et 223 000 logements – soit 4,2 % des logements de la région –, avec un taux de logements sociaux en 2005 de 22,6 %. Ce territoire se caractérise par son attractivité en alliant les zones de logement et un cadre de vie attractif, des espaces agricoles et naturels préservés et une représentation significative d'entreprises à haute valeur ajoutée, ainsi que la présence d'universités, de grandes écoles et de centres de recherche. Ce territoire est stratégique pour la Région mais également pour l'Etat qui lui a donné ce statut d' « opération d'intérêt national » par décret de 2007. Il concourt à participer au rayonnement national de la région Ile-de-France. Cet espace est amené à accueillir le cluster scientifique et technologique de rang mondial de Paris-Saclay. Ce territoire fait également partie de la Vallée scientifique de la Bièvre, pôle majeur en recherche et technologie de la santé en Ile-de-France et le pôle Sud de l'innovation qui accueille entre autre des pôles de compétitivité mondiaux.

Ce territoire se caractérise par des enjeux nationaux, régionaux et locaux. Il se positionne sur deux départements – Essonne et Yvelines et s'inscrit également à une échelle locale car les élus locaux ont conscience des enjeux existants et à venir. Ils ont souhaité depuis 2008 s'engager dans une démarche collective pour tendre vers un développement cohérent et équilibré autour des deux pôles majeurs et du cluster scientifique et technologique :

- les quatre agglomérations agissent dans le cadre de leurs compétences. Le premier enjeu réside en l'accompagnement du développement du cluster par la réalisation de logements diversifiés, l'amélioration et le développement des dessertes autour de tous les transports confondus, la création de structures visant à faciliter le développement des entreprises, par l'amélioration du cadre de vie et le développement de grands équipements culturels ou sportifs ;
- le deuxième enjeu concerne les thématiques qui découlent du diagnostic et du projet d'aménagement des quatre agglomérations. De manière générale, le projet d'aménagement fait ressortir quatre enjeux avec des infrastructures de transports satisfaisantes en direction de Paris, et de la petite couronne et des liens à développer à l'intérieur de ce grand territoire de Massy-Palaiseau, Saclay et Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Cependant, ces réseaux connaissent des problèmes récurrents de cogestion, en particulier pour accéder aux pôles économiques locaux ;

- le troisième enjeu - la question de l'offre de logement- s'avère être un enjeu initié à l'échelle des quatre agglomérations mais qui fait ressortir un certain nombre de disparités et notamment des spécialisations en fonction des territoires. Ce territoire est un pôle économique majeur de l'Ile-de-France avec 27 000 établissements publics et privés. L'arrivée du cluster scientifique et technologique sur le plateau de Saclay va décupler cette dynamique. L'enjeu va résider dans la mise en place des conditions d'accueil inhérentes au développement de ce cluster ;
- le quatrième enjeu réside en la spécificité et la force du territoire qui fait cohabiter la ville dans toutes ses dimensions, à savoir les questions de mobilité, d'habitabilité, d'activité économique, avec la nature et les espaces naturels qui représentent aujourd'hui environ la moitié de la superficie, en se situant à 30 km du centre de Paris.

Ces enjeux sont partagés par les élus des quatre agglomérations et font émerger trois axes stratégiques :

- une cohésion et des liens à renforcer ;
- la valorisation et la protection d'un environnement à cadre de vie attractif ;
- conforter le développement du territoire par des équipements structurants.

L'attractivité et le développement du territoire repose sur plusieurs facteurs partagés par les quatre agglomérations. L'attractivité repose sur des particularités historiques, architecturales, naturelles et culturelles, à développer et qui font la renommée de ce territoire. Il s'agit du Château de Versailles, de la Vallée de Chevreuse, de la Bièvre, de la Méranaise, et le plateau de Saclay. L'attractivité passe également par le développement du cluster scientifique et technologique, qui va irradier sur le secteur du plateau de Sud, de Versailles-Satory, Saint-Quentin la Minière, le secteur de Massy et Courtabœuf, et qui donnera à ce territoire un rayonnement mondial. Ce phénomène va pouvoir se poursuivre en créant les conditions nécessaires au développement du cluster et tend à réunir le maximum de conditions pour permettre à ce cluster de rentrer en synergie. Ce processus dépend d'une large réflexion sur la façon d'aborder le territoire sur ses dimensions urbanistiques : « *Comment vivre, travailler et habiter, se déplacer et se divertir sur ce grand territoire ?* ». Cette réflexion dépend aussi de l'accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises innovantes, par une offre adaptée et par la participation au développement du cluster.

Les quatre agglomérations s'engagent à travers ce dossier GP3 à court terme sur le développement du projet urbain stratégique – sur le territoire d'Europ'Essonne, de Saint-Quentin en Yvelines avec le secteur du corridor ferroviaire et celui de Versailles Grand Parc –, le développement du pôle multimodal de Versailles-Chantiers, la création de structures d'accueil de jeunes entreprises, avec l'incubateur des filières des entreprises, les pépinières des entreprises prévues à Saint-Quentin en Yvelines et à Versailles Grand Parc, et l'accompagnement direct à la recherche avec PCR ville, à savoir le fonds commun de recherche en informatique.

Le projet d'aménagement a permis de mettre en avant un certain nombre d'enjeux avec quelques points clés, telles que les constructions depuis ces dernières années – qui se justifient par la création de la ville-nouvelle à Saint-Quentin et le développement important des communes d'Europ'Essonne. Sur la dernière période 1999/2006, le taux de construction s'est élevé à 5,5 % et était supérieur à la moyenne régionale de 4,5 %. Le parc de logements est important, même si des disparités existent selon les agglomérations. La part des logements sociaux à l'échelle des quatre agglomérations atteint les 21,6 % en 2007, avec des disparités en fonction des intercommunalités. Le territoire du plateau de Saclay a un taux de logement social en 2007 de 13,6 %, alors que Saint-Quentin en Yvelines a un taux de logements sociaux de 35,9 % à la même période.

Sur la base de ces éléments, les programmes locaux de l'habitat des quatre agglomérations ont défini des enjeux principaux consistant à diversifier l'offre de logements pour limiter les flux, faciliter les parcours résidentiels et augmenter le rythme de construction pour répondre à la décohabitation et l'arrivée de populations nouvelles, notamment après la réalisation de ce cluster.

Le territoire des quatre agglomérations s'est fixé trois objectifs dans son projet d'aménagement du territoire :

- favoriser le développement d'un urbanisme de projet cohérent pour répondre aux besoins actuels et futurs en alliant la construction de nouveaux logements et des activités qui soient desservies par des transports en commun, en favorisant la construction de centralités urbaines ;
- construire de nouveaux logements pour répondre aux besoins à court terme. Sur la période 2007/2013, 22 000 nouveaux logements sont en prévision, dont 13 200 logements privés, 3 000 logements étudiants et 5 000 logements sociaux – le taux de logements sociaux s'élèverait à 23,7 % ;
- la mobilité est un sujet majeur et structurant à l'échelle du territoire des quatre agglomérations car le territoire est assez bien relié vers la Capitale et assez peu vers les pôles de ce grand territoire, avec des problèmes de cogestion récurrents des infrastructures. Le territoire est desservi par quatre pôles, à savoir Versailles, Poissy, Saint-Quentin et le Guichet à Orsay. Ces portes d'entrées sont en relation avec les autres pôles métropolitains en Ile-de-France et certains pôles des régions voisines. Concernant l'offre de bus, les agglomérations bénéficient d'une bonne desserte mais les lignes interbassins s'avèrent insuffisantes.

Les besoins des quatre territoires nécessitent de répondre à quatre enjeux : développer les projets de façon à renforcer les liaisons Nord-Sud puisqu'aujourd'hui, des projets Est-Ouest sont en cours de réalisation – le projet Grand Paris express est un axe Est-Ouest qui remontera ensuite vers Versailles. Le troisième enjeu consiste en l'amélioration des performances des réseaux existants. Le quatrième enjeu est la mise en place d'une réflexion globale sur la politique des transports à l'échelle des quatre agglomérations, et notamment la question de la mobilité et la création d'une agence de la mobilité unique à l'échelle des quatre agglomérations, avec l'installation d'antennes locales pour répondre aux besoins particuliers de chacun. Les quatre agglomérations envisagent de développer les transports en commun par le biais d'études sur des nouvelles dessertes mais également sur des améliorations des pôles-gare, compliquées à aborder par les communes de Saint-Quentin en Yvelines et Versailles-Chantiers et le désenclavement de sites particuliers en développant des actions spécifiques.

Le développement de la circulation douce par la réalisation d'itinéraires cyclables, utilitaires et de loisirs est un nouvel enjeu. Les quatre agglomérations disposent toutes d'un schéma directeur de pistes cyclables, renforcé selon les agglomérations. L'agence de mobilité doit être réalisée à l'échelle des quatre agglomérations.

L'activité économique est très présente sur le territoire – 27 000 établissements publics et privés. Le taux d'emploi est plus élevé que celui de l'emploi – 280 000 emplois pour 274 000 actifs. Ces emplois se situent en tissus urbains et en zones d'activités. L'enjeu de ce territoire est de travailler sur l'offre des entreprises aux salariés, sur l'intégration du milieu économique dans le tissu urbain pour mixer les fonctions de la Ville, et répondre aux questions de développement des entreprises avec une offre adaptée pour pouvoir les accueillir. Le territoire des quatre agglomérations se positionne également dans l'accompagnement du cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay, et tend à favoriser l'innovation, la création et le développement des entreprises et les conditions de l'attractivité économique passent aussi par la requalification des zones d'activité existantes de Palaiseau ou Morangis.

L'agriculture a une place importante dans ce territoire – confortée par la loi relative au Grand Paris avec les 2 300 hectares qui apparaissent dans le projet de SDRIF. La volonté de ces quatre agglomérations est de développer l'agriculture en tant que support d'expérimentation, notamment avec la présence de grandes écoles, de centres de recherche, et d'entreprises de recherche et de développement, de pérenniser cette activité sur le plateau avec le développement des filières courtes, et favoriser cette agriculture en tant que support du paysage du plateau de Saclay.

En termes d'environnement, le territoire de Massy-Palaiseau, Saclay, Versailles et Saint-Quentin en Yvelines se caractérise par sa situation proche de Paris, tout en offrant un cadre de vie attractif et préservé avec le plateau de Saclay, la plaine de Versailles, le triangle vert, qui constituent des sites naturels ou liés à l'agriculture. Il s'agit de préserver le bon équilibre entre les espaces développés ou à développer, espaces maîtrisés ou à maîtriser. Mme THIBAUT ajoute que les questions de l'environnement du territoire consistent à traiter des thèmes environnementaux concernant la gestion des eaux sur le plateau de Saclay – eaux pluviales et assainissement. Les habitants doivent

également prendre en considération les risques et nuisances sonores du fait de la présence de grands axes ferrés et routiers qui traversent le territoire.

En termes d'équipement – outre le cadre de vie privilégié évoqué par Mme THIBAUT –, le territoire des quatre agglomérations se distingue par un patrimoine historique et culturel riche dont le domaine naturel du Château de Versailles, les sites sportifs tels que le golf national de Saint-Quentin ou le futur vélodrome. Cette notoriété doit être mise au service du grand territoire. Pour ce faire, le cluster participe au maillage voulu et porté par les quatre agglomérations. Ces dernières s'attachent à renforcer la structuration du territoire par des équipements culturels, sportifs et de loisirs, participant également au bon fonctionnement du cluster puisqu'il s'agit de la réalisation d'un schéma de conceptions sportives d'Europ'Essonne mais également de la construction d'un centre des congrès à Massy. De l'amélioration des accès à la construction de la base de loisirs régionale de Saint-Quentin en Yvelines, de la rénovation des conservatoires à rayonnement régional de Versailles et à rayonnement départemental d'Orsay, de nombreuses mesures sont en cours de réalisation. Ces conservatoires travaillent en réseaux avec l'Université. De plus, la réhabilitation complète de la salle intercommunale de Palaiseau et la délocalisation du fonds régional d'art contemporain sur le site de la Ferme des Granges à Palaiseau sont également en cours.

Mme THIBAUT ajoute que la portée du document sur l'aménagement du territoire est un premier exercice commun réalisé par les quatre agglomérations. Il s'agit d'un premier pas vers un travail coopératif et partagé sur le long terme. Le diagnostic fait apparaître les enjeux relatifs aux situations actuelles ou à court terme. Les objectifs à court et moyen terme vont se préciser au fur et à mesure de l'avancée des travaux engagés par l'établissement public de Paris-Saclay dans le cadre du développement du cluster scientifique et technologique. C'est la raison pour laquelle les quatre agglomérations partagent le souci de promouvoir une gouvernance ouverte et partagée pour répondre à ce défi, en essayant également de répondre aux besoins vis-à-vis des habitants présents et futurs sur le territoire.

Dans le cadre des dotations relatives à ce dispositif GP3, Mme THIBAUT confirme les propos de M. AMEDRO quant à l'enveloppe de 52,4 millions d'euros alloués au territoire des quatre agglomérations. Ces dernières décidèrent de répartir cette enveloppe de façon équitable – 20 % pour chacune des agglomérations – les 20 % restants sont attribués *au prorata* de l'effort de construction de ces agglomérations sur la période 2007/2013.

M. HOCQUARD se félicite du fait que la Région accompagne l'effort d'équipements que les communautés d'agglomérations vont réaliser dans les années qui viennent. Ce territoire possède une notoriété en Ile-de-France et représente des enjeux considérables, notamment avec l'implantation du cluster scientifique et technologique. Les quatre communautés ont entamé depuis deux années un travail de collaboration n'allant pas de soi. Quatre ans auparavant, il existait trois intercommunalités. Il y a six ans, une communauté de communes était en place – Saint-Quentin en Yvelines – mais d'autres n'avaient pas encore le statut de communauté d'agglomération. Ce travail collaboratif a été très fructueux et préfigure ce que devra être – avec le cluster scientifique et technologique –, une gouvernance partagée sur les grandes questions d'aménagement et de transport.

A travers ce GP3, la Région va accompagner ce mouvement avec beaucoup de ferveur. Ce projet doit être évalué en commission permanente le 7 juillet prochain. Quelques ajustements doivent être effectués avec les services de la Région, au travers d'un comité de concertation à réunir dans les jours qui viennent, pour finaliser un document satisfaisant pour l'ensemble des parties-prenantes, à savoir, la Région et les quatre communautés d'agglomération qui ont réalisé un travail de collaboration important.

M. GAUDUCHEAU félicite l'exposant pour sa pédagogie et voudrait attirer l'attention sur le fait que la région Ile-de-France se construit par capillarité avec le cœur de la région – Paris et la petite couronne. Se dessinent actuellement de grands projets autour de Paris et sa « troisième couronne ».

Il regrette néanmoins l'absence d'une réflexion abordée autour d'une construction commune du cœur de l'agglomération, à savoir Paris, sa petite et grande couronne, qui concernerait davantage ce projet. M. GAUDUCHEAU aimerait savoir si ces mesures font partie des projets à venir. Si tel n'est pas le cas, une véritable réflexion doit s'engager.

M. AMEDRO salue le travail commun entrepris par les quatre agglomérations depuis deux ans. Sur la question de la répartition financière, quelques ajustements sont à réaliser. La règle retenue et issue du travail effectué par les territoires, fut celle des « 20 % / 20 % ». Cette répartition ne peut constituer une règle intangible car le financement concerne des mesures structurantes pour le territoire et d'autres non financés car ces projets sont subventionnés dans le cadre de la politique commune de la Région. Concernant la question du logement, des conditions de transport, le débat fut riche. Une des actions à laquelle la Région tenait beaucoup fut la réalisation de la charte du développement des transports, de l'urbanisme et de l'aménagement, afin d'arriver à penser les actions de façon concomitante. Les domaines doivent être attribués à chacun : les logements, les transports, le développement économique, etc. La Région doit également gérer les questions environnementales. Les interrogations liées à la gestion de l'eau doivent être réglées directement par la Région. Une étude sur les problématiques de l'agriculture et des circuits courts est programmée : « *Comment gérer les 2 300 hectares pour qu'ils soient homogènes et exploitables, et qu'ils profitent aux populations ?* ».

Le territoire est étudié à partir de ses bases, à savoir les « grands faisceaux » du SDRIF, c'est-à-dire du cœur de l'agglomération jusqu'à l'interrégional, afin de réaliser l'organisation entre les pôles. La semaine dernière, une séance de préfiguration de la conférence dont le plateau de Saclay faisait partie s'est tenue et M. AMEDRO en fut l'un des intervenants et défend une vision différente de l'Etat. Il existe une nécessité de développer un réseau et réaliser dans un premier temps un « campus urbain » complémentaire entre ce qui existe plutôt que de déstructurer Paris ou la Vallée scientifique de la Bièvre, ou Evry, pour y introduire des éléments. De fait, ces actions consistent en réalité en une décentralisation. Le plateau de Saclay doit se développer de sa propre initiative, y compris grâce à la dynamique des chercheurs. Sur les questions de gouvernance, dès le début du dialogue amorcé avec les participants, l'idée d'une agence d'urbanisme en capacité de mener le projet a ressurgi mais a échoué. Ce projet aurait constitué une mesure qualitative supplémentaire. Les initiatives sont intéressantes mais elles sont bloquées par l'absence de réelles structures communes qui doivent permettre par la suite de gérer ce grand projet. Un comité de concertation s'est tenu le 12 avril pour préciser les projets. Les services sont à nouveau à la disposition de tous mais avant le dépôt de dossier, il existera quelques difficultés pour les réunir. Sur ce point, soit les éléments sont assez aboutis avant le mois de juillet, soit pour le mois d'octobre. Sachant qu'au mois de juillet, il n'existera pas d'individualisation sur les projets, processus qui aura lieu en octobre. La Région doit conclure à ce niveau.

Le haut débit constitue également une mesure très importante. Les quatre agglomérations entament à ce sujet une réflexion dans le cadre du GP3. A moyen terme, le but est d'élever tout le monde au même niveau. La Région a aidé deux communautés de communes et les deux autres doivent pouvoir être aidées.

M. RAYNAL estime que cette étude de cas est adéquate autour des notions de conflit, de coopération, d'Etat et de région. Le dialogue territorial est nécessaire pour concrétiser les projets. Pour continuer les initiatives, le moyen est l'entente. Au niveau des collectivités, les territoires sont emblématiques. Dans le contenu du cluster scientifique et technologique, les conflits sont amorcés : « *Comment s'articule-t-il dans le développement régional et métropolitain ?* ». M. RAYNAL voudrait comprendre l'emboîtement entre le projet régional, les mesures prises par l'établissement public créé par la voie du Grand Paris, et ce qui s'amorce au niveau d'un contenu d'un contrat de développement territorial.

M. HOCQUART remercie dans un premier temps la Région, qui permet aux quatre intercommunalités de travailler en impulsion, et dont l'aide constitue un élément majeur. Depuis deux ans, des sujets ont été développés, dont le thème des transports qui s'est concrétisé.

Le plateau de Saclay et toute l'activité « recherche scientifique » n'est guère que la projection de la Montagne Sainte-Geneviève. Concernant les activités en Ile-de-France, depuis la Montagne Sainte-Geneviève jusqu'au plateau de Saclay, il existe un ensemble de centres de recherche. Sur la pratique du plateau de Saclay, l'enjeu est de transformer beaucoup de matières grises en emplois et innovations. Sur le transfert, il existe un débat. L'enjeu de ces projets consiste en particulier à créer de l'innovation.

Le travail réalisé par les quatre intercommunalités n'est pas assez mûr pour atteindre le niveau de l'approche du Grand Paris et de l'Ile-de-France. L'étude a été produite entre les intercommunalités afin de prendre en compte les transports, les logements, les équipements structurants et

l'environnement. L'idée émise par M. AMEDRO sur les chartes peut consister une ligne de travail pour travailler sur ces sujets. Chacune des intercommunalités poursuit les réflexions à propos des thèmes du logement, de l'économie et des transports. L'approche de la charte est une manière de travailler intéressante. Les priorités sont partagées par les quatre intercommunalités : l'ajustement et la disponibilité en termes de calendrier pour continuer le projet.

M. RAYNAL pense que les quatre communautés ont les capacités d'articuler les propositions d'ajustement dont il semblerait qu'elles devraient correspondre aux critères de la Région, de manière à ce que la fidélisation soit la plus rapide possible. M. RAYNAL voudrait que l'échéance du 7 juillet ne soit pas dépassée. Sur un plan institutionnel, ce territoire n'existait pas. Il n'était pas l'objet d'un véritable projet d'intérêt national. Ce contexte est totalement différent sachant qu'une loi vient d'être votée. M. RAYNAL remercie la Région pour inciter les agglomérations à travailler ensemble et l'Etat d'aiguillonner ces initiatives. Il est nécessaire de rapprocher les points de vue pour favoriser les mesures incitées par les élus démocratiquement désignés. La perspective future consiste à imaginer que l'établissement public n'ait plus d'utilité. Si les quatre agglomérations parviennent à travailler sur ces sujets de l'aménagement, des transports, des logements, etc., à terme, quelle utilité l'établissement public pourrait avoir ? Certains établissements publics finissent par disparaître au profit des élus du territoire.

Mme BERTHOMIEN annonce que le sujet du GP3 a été saisi – cette politique a été mise en place par la Région et les territoires devaient manifester leur envie de rentrer dans cette politique –, parce que les agglomérations ont perçu l'intérêt de travailler à une grande échelle. Ce processus a conduit les territoires à mieux considérer leurs projets et les mettre en cohérence. Ce travail a été engagé depuis deux ans. Par rapport au cluster, le potentiel de recherche existe depuis quelques années et jusqu'à présent, il n'a pas produit les effets escomptés. Cette concentration de chercheurs dans cette structure a pour objectif de produire du développement économique, donc de l'emploi. Cette ambition portée par l'Etat et partagée par les collectivités territoriales – même si dans les modalités il peut exister quelques approches différentes – est soutenue par tous. Dans cette relation entre le cluster et le territoire, le projet présenté et qui répond aux besoins des usagers du territoire – les entreprises ou les habitants – est de nature à créer les conditions de réussite du cluster. M. RIMBERT défend l'idée du « cluster-cité », c'est-à-dire qu'il faut que le territoire puisse avoir des lieux de confrontation d'idées pour produire des richesses. Saint-Quentin en Yvelines est un territoire encore actif et résiste bien aux différentes crises économiques des 30/40 dernières années. En travaillant sur l'équilibre habitat/emploi, sur le développement d'un certain nombre de services, des richesses sont créées et des activités économiques se développent. Toutes les actions présentées par les quatre intercommunalités produisent des facilités de vie en améliorant les transports, aident au développement économique, permettent d'améliorer la qualité de vie et l'environnement. Mme BERTHOMIEN remercie de la part de Saint-Quentin en Yvelines, les membres de la Région qui furent des acteurs importants pendant deux ans.

Mme HADRIC-BELORRE souligne pour Europ'Essonne le travail accompli grâce à l'impulsion du Conseil régional, à savoir le renforcement de l'attractivité territoriale. Dans ce sens, l'ensemble de la démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés par le Conseil régional dans le cadre du GP3. L'essentiel est de retenir et souligner les démarches qui procèdent vraiment d'une initiative dans la gouvernance territoriale et surtout la solidarité entre les quatre territoires, qui s'exprime notamment par la règle de financement originelle et sur lesquelles les quatre présidents se sont entendues, et qui consiste également à mettre en évidence qu'il existera sur le territoire des parties plus riches et plus attractives pour les habitants. Les quatre agglomérations veulent réellement faire en sorte que la solidarité se traduise au quotidien.

M. LABROILLE pense que pour la commission et les territoires, le dialogue est utile. Cette méthode de travail doit être renforcée pour contribuer à la réussite du SDRIF.

M. AMEDRO propose que la convention et les fiches-actions soient présentées au mois de juillet. D'ici le mois d'octobre, un certain nombre d'ajustements est nécessaire pour individualiser les éléments et permettre à la fois de maintenir le projet en éveil, et d'éviter de bloquer les étapes.

M. HOCQUARD interpelle M. AMEDRO concernant la CP du mois de juillet et les individualisations des opérations. M. HOCQUARD explique que les fiches-actions sont considérées comme des cadres.

M. AMEDRO répond que les fiches-actions seront situées dans l'exposé des motifs. Le rapport étant remis demain ou lundi dans le circuit interne, il faut apporter une marge de correction, y compris dans l'exposé des motifs. Il insiste sur l'importance de trouver des solutions opérationnelles. La réponse apportée par M. AMEDRO est de réaliser la convention et les fiches-actions telles qu'elles existent aujourd'hui dans l'exposé des motifs. La matrice est bonne et à la marge, un certain nombre d'ajustements peuvent avoir lieu.

M. RIMBERT manifeste son interrogation vis-à-vis des fiches-actions. Celles-ci correspondent à des opérations. Si les fiches actions sont toutes présentées, cette procédure signifie qu'il ne peut pas y avoir de retrait ni de superposition.

M. AMEDRO rappelle à M. RIMBERT ses propos en indiquant que les fiches-actions seront situées dans l'exposé des motifs à titre indicatif. Toutefois, la consultation continue.

2/ Examen des rapports proposés au CR des jeudi 23 et vendredi 24 juin 2011 :

SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, coopération interrégionale et contrats ruraux

1. CR 47-11 : Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France

M. AMEDRO présente le rapport en précisant qu'aujourd'hui, les élus vont se rendre dans le parc naturel du Gâtinais Français pour souligner les actions réalisées dans les parcs naturels Français : les initiatives artisanales, les constructions de logements sociaux, la protection de l'environnement et la promotion d'une dynamique économique différente et propre à une commune périphérique.

M. LABROILLE estime que le rapport est un document de référence.

Mme MOLLET-LIDY remercie la présence du président sur le territoire et ajoute qu'il est important que le territoire se structure. Mme MOLLET-LIDY voudrait dynamiser le territoire pour qu'il ne soit pas analysé comme une zone de relégation. Il existe des problèmes communs avec les autres communes rurales, tel que le manque de logements sociaux – nécessaires également dans les campagnes où il existe des personnes âgées, des jeunes couples et des individus au chômage. Mme MOLLET-LIDY désirerait également que le taux d'emploi passe de 0,68 à 0,77 %. Dans les régions urbaines, la mobilisation est forte.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, PRG-MUP, FdG et A

ABSENTS : MRC

Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLANCHOU – Développement économique, emploi, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), tourisme, innovation, économie sociale et solidaire (ESS)

2. CR 61-11 : Adoption de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation

M. AMEDRO présente le rapport

M. COQUEREL annonce que son groupe votera contre. Le constat est correct même si le groupe estime que l'aspect structurel de la crise est sous-estimé. Les pronostics sur la fin de la crise semblent optimistes. Les mesures proposées ne sont pas à la hauteur de la crise structurelle, sociale et écologique. Les objectifs fixés sont en deçà des problématiques liées aux écosystèmes et au besoin de faire face à la crise du système qui nécessiterait d'autres perspectives que les mesures décrites par cette proposition.

M. LABROILLE précise que le front de gauche fera abstention et déposera une série d'amendements. Un travail a été réalisé en amont et il existe des éléments intéressants sur le texte. En revanche, trois questions méritent d'être débattues. Le rapport est très déséquilibré car il porte l'exigence écologique mais pas assez l'exigence sociale notamment sur la qualité de l'emploi, la conception du

développement humain comme moteur du développement. Par exemple, le thème de la formation est peu présent.

Même si le corps de compétence de la Région est les PME-PMI, il n'existe pas beaucoup d'interrogations sur la réorientation des stratégies des groupes. La stratégie régionale de développement économique ne peut pas se réaliser sans interpellier la stratégie des groupes, à savoir si elle est cohérente avec celle développée par la Région.

L'entraide territoriale pose également des interrogations notamment celle concernant les CDT. La mise en œuvre du projet de Grand Paris express va poser des questions sur le type de polarisation des activités économiques. L'entraide territoriale de la SRDEI irrigue la réflexion amorcée sur le SDRIF pour ne pas avoir une approche cloisonnée.

M. GABRIEL prévient que son groupe ne participera pas au vote car ce dernier estime qu'il existe une absence d'objectifs de croissance dans ce document et que les secteurs stratégiques ne sont pas réellement identifiés. Les thèmes de la formation et de l'emploi sont très atténués. La Région devrait viser plusieurs secteurs cibles comme celui des industries créatives – l'édition, le cinéma –, qui représentent près de 360 000 emplois, soit autant que les activités financières.

POUR : PS et app, PRG-MUP
CONTRE : FdG et A
NPPV : EELV, FdG, MP, Centre et app
ABSENTS : MRC

Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR Mme GASSIN – Environnement, agriculture, énergie

3. CR 43-11 : Plan régional pour le climat d'Ile-de-France

M. AMEDRO présente le rapport.

M. LABROILLE annonce que son groupe fera NPPV. Un lourd travail en amont a été réalisé et le produit final est intéressant. Le contenu du projet souligne qu'*a posteriori* l'anticipation du SDRIF était pertinente. Il existe des questions à approfondir, à savoir des passages sur la mobilité contrainte. Dans le texte, celle-ci semble sous-estimée. La question de la mobilité ne sera pas résolue par un rapprochement « domicile-travail ». Cette rapproche est restrictive et se retrouve via une problématique importante sur la société d'économie mixte autour des énergies nouvelles. La démarche est intéressante, mais le thème de la maîtrise publique concernant la production et la distribution d'énergie doit être approfondi.

Il existe également une question fondamentale à propos des lycées. Ce thème est au cœur des compétences de la Région. Les lycées représentent quatre cinquième des émissions de gaz à effet de serre. Les engagements budgétaires sont indéfinis sur certains points. Le niveau d'engagement budgétaire doit être consolidé pour entrer dans une phase active de rénovation des lycées et de sobriété énergétique.

Mme MOLLET-LIDY ajoute une précision puisque le sujet des lycées représentait une interrogation pour certaines personnes. Il existera une séparation entre les enveloppes. L'enveloppe « rénovation » ne sera pas impactée par ce nouveau dispositif de réduction des chaufferies. Une enveloppe sera dédiée pour les énergies. Ce procédé n'impacte pas l'enveloppe de rénovation prévue au budget.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, PRG-MUP, FdG et A
ABSENTS : MRC

Le projet recueille un avis favorable

4. **CR 45-11** : Prorogation de la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des coteaux de l'Aulnoye à Coubron (93)

M. AMEDRO présente le rapport.

POUR : PS et app, MP, EELV, PRG-MUP, FdG et A
NPPV : Centre et app, FdG
ABSENTS : MRC

Le projet recueille un avis favorable

M. LABROILLE lève la séance.